



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/53
5 mai 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, 29 mai – 2 juin 2023
Point 13 de l'ordre du jour provisoire¹

**TABLEAU DE BORD POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
(décision 89/1(c)(i))**

Introduction

1. Lors de sa 89^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un cadre de résultats et un tableau de bord qui correspondent aux opérations du Fonds multilatéral, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 92^e réunion². Le cadre de résultats est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/52.
2. Sur la base du cadre de résultats, le Secrétariat a élaboré un tableau de bord institutionnel aux fins d'examen par le Comité exécutif qui peut être consulté sur le portail des réunions, au point 13 de l'ordre du jour de la 92^e réunion.

Le tableau de bord institutionnel du Fonds Multilatéral en bref

3. Le tableau de bord tel qu'il est conçu actuellement a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des résultats et des impacts des activités soutenues par le Fonds dans les pays bénéficiant de son aide. Le but recherché n'est pas d'être un rapport complet sur les réalisations du Fonds, mais plutôt un outil de communication pour mettre en évidence les progrès accomplis dans la réalisation des principaux domaines identifiés dans le cadre de résultats. Le tableau de bord décrit les résultats cumulés obtenus par le Fonds depuis sa création.
4. Le présent tableau de bord, qui couvre la période allant de 1991 à nos jours, est structuré de la façon suivante :

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

² Decision 89/1(c)(i)

- (a) **Introduction : Défi mondial, solidarité universelle** – présente la mission d'ensemble du Fonds multilatéral ;
- (b) **Section 1 : Financement pour de bonnes causes : les investissements du Fonds multilatéral dans les pays en développement** - présente la mobilisation et l'allocation de fonds pour différents projets/programmes et régions ;
- (c) **Section 2 : Une mission gagnant-gagnant : protéger la couche d'ozone, refroidir la planète** - met en évidence les résultats du Fonds dans l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), ses contributions à la réalisation des objectifs du Protocole de Montréal, notamment les avantages climatiques obtenus grâce à l'élimination ;
- (d) **Section 3 : Financement durable, partenariats stratégiques** – se concentre sur des principaux indicateurs qui révèlent la mise en œuvre rentable et en temps voulu des projets et des approches de suivi de projets ;
- (e) **Section 4 : Autonomisation des personnes, transformation des économies** - offre une vue d'ensemble de l'impact des investissements du Fonds sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la formation ;
- (f) **Section 5 : Comprendre ce qui est en jeu : l'impact réel de la protection de la couche d'ozone** – révèle l'impact à plus grande échelle des activités du Fonds non seulement sur la protection de l'ozone mais aussi sur l'action climatique, et relie ces aspects aux objectifs de développement durable (ODD) pertinents, y compris la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration des questions liées à l'égalité des genres.
- (g) **Conclusion**

5. Pour la section 5, le Secrétariat a effectué les calculs suivants :

- (a) Émissions climatiques évitées : Pour évaluer les avantages climatiques obtenus grâce au soutien du Fonds multilatéral, le Secrétariat a suivi l'approche utilisée par le Groupe d'évaluation scientifique³ pour élaborer un scénario relatif aux émissions de SAO que le monde a évitées sous l'effet de la mise en œuvre d'activités soutenues par le Fonds multilatéral. Ce scénario du « monde évité » avait été établi en supposant que les émissions de SAO des pays visés à l'article 5 augmentaient jusqu'en 2021 au-delà de leur niveau de consommation de 1995 à un taux de croissance annuel de 3 pour cent. Les émissions évitées cumulées des pays visés à l'article 5 sont estimées sur la base de la différence annuelle entre les données du « monde évité » et la consommation de SAO déclarée après la mise en œuvre des projets et activités soutenus par le Fonds multilatéral. Dans les cas où la consommation dans les pays en développement augmentait de plus de 3 pour cent par an, la différence était fixée à zéro. Ce calcul a abouti à des émissions cumulées évitées de SAO des pays visés à l'article 5 de 51,1 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (équivalent-CO₂) entre 1995 et 2021;

³ Twenty Questions and Answers about the Ozone Layer: 2018 Update, consultable à l'adresse suivante : https://ozone.unep.org/sites/default/files/2023-05/Final_20Qs%202022%20full%20document_26April2023_digital%20version-reduced_0.pdf

- (b) Rapport coût-efficacité du Fonds : Sur la base des décaissements cumulés du Fonds jusqu'en 2021, les avantages climatiques des activités financées par le Fonds multilatéral ont un rapport coût-efficacité de 0,07 \$US/tonne d'équivalent-CO₂ ;
- (c) Économies réalisées au niveau des dépenses sociales : Pour estimer les économies concernant les coûts sociaux associées aux émissions climatiques évitées (en l'occurrence en évitant les tempêtes, les vagues de chaleur, les incendies de forêt, les sécheresses et autres catastrophes naturelles potentielles liées au climat), le Secrétariat a utilisé le coût social du carbone d'un montant de 40 \$US⁴, ayant pour effet de permettre à la société d'économiser 2 000 milliards \$US.

6. L'annexe I au présent document fournit les données utilisées pour déterminer les avantages comparatifs des émissions évitées grâce au soutien du Fonds multilatéral inclus dans le tableau de bord.

Fréquence de production du tableau de bord

7. Le Secrétariat produit en fin d'année un bulletin annuel qui contiendra des informations sur les activités approuvées pour l'année. Ce bulletin présentera une image plus actualisée des progrès et permettra au Fonds d'apporter au besoin les ajustements nécessaires aux activités ou aux stratégies.

8. Il est proposé que le tableau de bord soit produit tous les trois ans en gardant à l'esprit que la durée moyenne d'un projet jusqu'à son achèvement est de 36 mois ; cela permettra un compte rendu plus complet des réalisations du Fonds et des défis de mise en œuvre rencontrés sur trois ans. Les principaux domaines de résultats convenus par le Comité exécutif dans le cadre de résultats devraient guider la sélection d'indicateurs spécifiques à inclure dans le tableau de bord. La production régulière du tableau de bord mettra en évidence l'engagement du Fonds en matière de transparence et de responsabilité.

Recommandation

9. Le Comité exécutif pourrait envisager :
- (a) De prendre note du tableau de bord pour le Fonds Multilatéral ;
 - (b) De demander au Secrétariat de produire un tableau de bord tous les 3 ans en utilisant les indicateurs des principaux domaines de résultats convenus dans le cadre de résultats présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/52, et ceci pour la première réunion du Comité exécutif de l'année, en commençant en 2027.

⁴ <https://pubdocs.worldbank.org/en/911381516303509498/2017-Shadow-Price-of-Carbon-Guidance-Note-FINAL-CLEARED.pdf>

Annexe I

DONNÉES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES AVANTAGES COMPARATIFS ISSUS DES ÉMISSIONS ÉVITÉES GRÂCE AU SOUTIEN DU FONDS MULTILATÉRAL

1. Les décaissements cumulés du Fonds multilatéral jusqu'en 2021 s'élèvent à 3 763 932 486 \$US, y compris tous les projets et activités financés par le Fonds multilatéral, les coûts d'appui aux agences et les dépenses liées au Secrétariat et au Trésorier. Conformément aux décisions pertinentes des Parties, le Fonds multilatéral ne finance pas de projets et d'activités en République de Corée, à Singapour et aux Émirats arabes unis.
2. Les données suivantes ont été utilisées pour déterminer les avantages comparatifs qui sont présentés dans le tableau de bord :
 - (a) Les émissions mondiales de dioxyde de carbone provenant de la combustion d'énergie et des processus industriels en 2022 sont de 36,8 gigatonnes d'éq-CO₂⁵ ;
 - (b) Les émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre s'élèvent en 2019 à 59 gigatonnes d'éq-CO₂⁶ ;
 - (c) Le coût social du carbone est de 40 \$US/tonne éq-CO₂⁷ ;
 - (d) Les dépenses de santé publique nationale cumulées de tous les pays en développement entre 1995 et 2004 s'élèvent à 1,96 billions \$US⁸.

⁵ <https://www.iea.org/reports/co2-emissions-in-2022>

⁶ Rapport de synthèse du 6^e rapport d'évaluation du GIEC, https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

⁷ <https://pubdocs.worldbank.org/en/911381516303509498/2017-Shadow-Price-of-Carbon-Guidance-Note-FINAL-CLEARED.pdf>

⁸ https://www.healthdata.org/sites/default/files/files/policy_report/2011/FGH2011/IHME_FGH2011_Chapter3.pdf